

# RAPPORT DE COMITÉ

---

## Rapport annuel du comité 2024-2025 Comité de Perfectionnement Présenté à l'Assemblée générale annuelle

---

*Ce rapport respecte la confidentialité des faits en ne mentionnant pas les noms des membres ou des secteurs. Le Conseil exécutif se réserve le droit de réviser tout rapport s'il juge qu'une personne pourrait être identifiée.*

---

**Responsable de comité** : Michel Labranche

**Membres** : Cathia Laporte  
Karine Mainard  
Michel Labranche

### Résumé des activités du comité

Ce comité paritaire a pour but d'analyser les demandes de perfectionnement qui lui sont acheminées par les membres conformément aux *Règles de fonctionnement du perfectionnement du personnel de soutien SCFP 1800* et de la convention collective.

Le Comité se réuni environ une fois par mois. Les membres syndicaux se réunissent quelques jours avant les rencontres afin d'analyser les dossiers et de préparer les réponses et les questionnements, s'il y a lieu.

Cette année, la grande majorité des demandes ont été acceptées, bien que quelques dossiers aient été retardés en raison des ingérences de certains supérieurs immédiats qui ont été pris en compte par les membres patronaux du comité. Lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 18 juin dernier, il a été entendu par tous les membres du comité de perfectionnement que les supérieurs immédiats n'avaient pas à s'ingérer dans les demandes de leurs employés, ni dans les décisions du comité de perfectionnement. Cette information sera ajoutée aux *Règles de fonctionnement du perfectionnement du personnel de soutien SCFP-1800*.

Les membres syndicaux du comité de perfectionnement ont remis une copie révisée des *Règles de fonctionnement du perfectionnement du personnel de soutien SCFP-1800* en mars dernier. Depuis, nous attendons les commentaires des membres patronaux. Malgré plusieurs relances, ce dossier reste en attente, alors que, suivant la convention collective, la révision de ces règles doit être faite avant chaque nouvelle année financière qui a lieu au 1<sup>er</sup> mai de chaque année depuis 2025. Le document, dont la

dernière mise à jour remonte à janvier 2018, est aujourd’hui dépassé et présente une lourdeur rédactionnelle qui nuit à sa clarté et à son efficacité. Puisqu’à ce jour, rien n’est réglé, nous avons dû demander que ce dossier soit discuté en CRT.

Un nouveau membre du côté patronal est arrivé dernièrement et il semble y avoir plus d’ouverture de sa part. À suivre.

### **Journée de perfectionnement 2024-2025**

La journée de perfectionnement qui a eu lieu de 5 juin dernier a été un succès. Nous avons même constaté une augmentation du taux de participation. Les conférencières. Johana Monthuy-Blanc et Alexandra Larouche ont été très appréciées autant que le miel, les biscuits et la boîte à lunch donnés en cadeau.

N’hésitez pas à faire des demandes de perfectionnement, le budget annuel n’est jamais atteint. Un plan de communication du SDHO pour le perfectionnement des employés de soutien est prévue à l’automne 2025 afin d’encourager les membres à profiter de cet avantage.

### **Projets que le comité souhaite mettre en place**

Terminer la révision des règles et faire en sorte que les futures révisions soient faites dans les temps.

Mieux informer les membres sur le perfectionnement.

Mettre à disposition des membres des procéduriers pour les demandes de perfectionnement, de remboursements anticipés et de remboursements finaux.

### **Journée de perfectionnement 2025-2026**

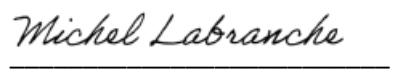
La prochaine journée de perfectionnement en est à ses balbutiements, le comité est déjà formé et des noms ont déjà été lancés pour faire l’approche des prochains conférenciers.

Rapport rédigé le : 19 septembre 2025

Par :



Karine Mainard



Michel Labranche



Cathia Laporte

Le Conseil exécutif a pris connaissance du contenu du rapport.

---

Dejan Platisa  
Président